

Colombes, le 4 mars 2021

Objet : Appel à candidature Commission nationale « PSF »

Cher Président(e),

La campagne des Projets Sportifs Fédéraux (PSF) est organisée pour la deuxième année par la Fédération Française de Hockey. Nous devons constituer une nouvelle commission fédérale en charge de l'instruction des dossiers des demandes de subvention 2021 et des justificatifs de la campagne 2020.

Cette commission est composée de **18 personnes** :

- **Membres représentant le niveau national :**
 - 2 élu(e)s du Comité Directeur de la FF de Hockey
 - 1 représentant du comité d'éthique et de déontologie
 - 1 salarié(e) de la FF de Hockey
 - 4 Conseillers Techniques Sportifs (CTS Agents de l'Etat)
 - 1 expert relatif au traitement des données informatiques et statistiques

- **Membres représentant le niveau régional :**
 - 1 élu(e) du Comité Directeur d'une ligue régionale
 - 1 représentant(e) des professionnels travaillant au sein d'une ligue régionale
 - + 1 élu(e) ou professionnel(le)

- **Membres représentant le niveau départemental :**
 - 1 élu(e) du Comité Directeur d'un comité départemental
 - 1 représentant(e) des professionnels travaillant au sein d'un comité départemental
 - + 1 élu(e) ou professionnel(le)

- **Membres représentant le niveau local :**
 - 1 élu(e) du Comité Directeur d'un club
 - 1 représentant(e) des professionnels travaillant au sein d'un club
 - + 1 élu(e) ou professionnel(le)



De façon à identifier les personnes issues des clubs, des comités départementaux et des ligues, la FFH a choisi de procéder à un appel à candidature. Afin de permettre aux acteurs de se positionner dans les meilleures conditions, vous trouverez ci-dessous une présentation du rôle de la commission et des missions attribuées à ses membres ainsi que la procédure permettant de candidater.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Jonathan BERNON
Directeur Technique National Adjoint



Appel à candidature Commission Nationale PSF

Rôle de la commission et de ses membres :

La commission nationale « PSF » est chargée de garantir, en cohérence avec les priorités fédérales et les orientations fixées par l'Agence Nationale du Sport (ANS) une attribution des subventions aux structures fédérales. Les membres de la commission :

- veillent à la cohérence et à la fiabilité des procédures et des résultats des évaluations,
- garantissent à chaque entité évaluée une égalité de traitement,
- conduisent les évaluations indépendamment de toute influence. Dans cette perspective, toutes les dispositions nécessaires pour prévenir les conflits d'intérêts seront prises aux différentes étapes du processus d'évaluation.

Une fois la commission constituée, les membres de la commission signeront une attestation sur l'honneur annexée au présent document. Cette dernière peut également servir de modèle dans le cadre de la constitution des commission régionale PSF.

Missions attribuées aux membres de la commission :

Missions	Moyens	Échéancier
Étude des dossiers relatifs à un secteur géographique donné (une à plusieurs ligues en fonction du nombre de dossiers déposés).	Consultation des dossiers via OSIRIS Consultation du fichier récapitulantes propositions d'attribution (Teams)	Entre le 3 mai et le 18 juin
Participer en visio-conférence aux réunions de régulation intra et inter groupes de secteur géographique	Participation en visioconférence via la plateforme Microsoft Teams.	Moyenne de 1 réunion par semaine entre le 3 mai et le 18 juin.
Valider un document de synthèse de l'instruction du PSF 2021 permettant au comité directeur de la FF de Hockey d'entériner les propositions de répartition de financement afin de les transmettre pour validation à l'ANS	Échanges par mail pour valider le document de synthèse	En amont du comité directeur de la FF de Hockey



Missions	Moyens	Échéancier
Produire un retour d'expérience permettant d'améliorer la procédure d'instruction du PSF 2022	Répondre au questionnaire en ligne proposé par les représentants nationaux de la commission PSF	Post comité directeur de la FF de Hockey
Étude des justificatifs de la campagne PSF 2020	Consultation des pièces justificatives sur OSIRIS	Entre avril et novembre 2021.

Modalités pratiques :

- La participation à la commission relève de l'engagement bénévole envers la FF de Hockey.

Critères de sélection des membres :

La commission développement de la FFH sélectionne les membres de la commission PSF sur la base des propositions faites par les ligues avec pour objectif de :

- respecter un principe de mixité de genre,
- tendre vers une représentation équitable des différents échelons territoriaux et des zones.

Procédure de candidature :

Les clubs, les comités départementaux et les ligues régionales peuvent chacun proposer deux personnes pour intégrer la commission nationale du PSF à savoir :

- 1 élu(e) du comité directeur de la structure,
- 1 représentant(e) des professionnels travaillant en son sein.

De façon à proposer ses candidats, chaque échelon est amené à remplir le fichier Excel joint à l'appel à candidature. Les clubs et les comités départementaux doivent faire remonter à leur Ligue leurs propositions en remplissant l'onglet « Candidature » pour le vendredi 26 mars (les candidatures de clubs ou de comité envoyées directement à la Fédération ne pourront être prises en compte). La ligue, le cas échéant, effectuera les arbitrages et fera remonter à l'adresse psf@ffhockey.org, pour le



vendredi 9 avril délai de rigueur, une liste classée par ordre de priorité en utilisant l'onglet « Ligue » avec au maximum :

- 1 élu(e) du comité directeur de leur ligue,
- 1 représentant des professionnels travaillant au sein de la ligue,
- 1 élu(e) du comité directeur d'un comité départemental,
- 1 représentant des professionnels travaillant au sein d'un comité départemental,
- 1 élu (e) du comité directeur d'un club,
- 1 représentant des professionnels travaillant au sein d'un club.

NB :

- Lorsqu'il n'y a pas de personne à proposer sur un poste (ex : pas de salarié sur la Ligue), alors la ligue ne propose aucune personne et sans compensation sur un autre poste.
- Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que les candidatures doivent être volontaires et associées à une réelle volonté d'engagement pour les missions confiées. Il est donc préférable de donner une liste plus réduite (certains postes non pourvus de candidature) plutôt que de proposer des personnes qui ne seront pas volontaires ou n'auront pas le temps nécessaire pour remplir les missions définies.
- Enfin, cette procédure est indépendante de la constitution de vos commissions territoriales amenant à faire remonter vos avis sur les dossiers de votre territoire.



Annexe

Déclaration sur l'honneur membre de la commission PSF

Je soussigné(e) (Nom-Prénom) atteste et reconnaît avoir pris connaissance du rôle de la commission PSF et de ses membres. À savoir :

La commission « PSF » est chargée de garantir, en cohérence avec les priorités fédérales et les orientations fixées par l'Agence Nationale du Sport (ANS) une attribution des subventions aux structures fédérales.

Les membres de la commission en cohérence avec le respect des règles d'éthique et de déontologie de la fédération :

- veillent à la cohérence et à la fiabilité des procédures et des résultats des évaluations,
- garantissent à chaque entité évaluée une égalité de traitement,
- conduisent les évaluations indépendamment de toute influence. Dans cette perspective, toutes les dispositions nécessaires pour prévenir les conflits d'intérêts seront prises aux différentes étapes du processus d'évaluation.

En outre, afin de prévenir à tous conflits d'intérêts dans le traitement des dossiers par ma commission, je m'engage à me retirer de la commission en cas de présence d'un dossier sur lequel on pourrait me reprocher un quelconque lien pouvant altérer mon jugement impartial et indépendant.

Fait à _____, le _____

Signature du membre